



Séance du 25 janvier 2022 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Présidente</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Isabelle Patout M. Daniel Favre

45 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Alain Biedermann, Alexandre Liardet, Diego de Haller, Luc-Olivier Suter, Jean-Charles Krebs, Florence Widmer, Pierre-Yves Ledermann, Kirsti de Mestral, Guy Maurer.

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté par 44 voix, 1 abstention.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et au secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2021

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 39 voix et 6 abstentions, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

La présidente présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle et rappelle les mesures sanitaires en vigueur ainsi que les règles lors de l'absence d'un conseiller. Le Bureau remercie la Municipalité pour la très sympathique soirée lors de la traditionnelle fondue du Conseil communal.

Il relève de la responsabilité des présidents de commissions ad hoc de déposer les annexes à leur rapport au Greffe municipal pour leur envoi aux conseillers.

La séance du 15 février est supprimée ; dès lors la séance extra-muros a été déplacée au mardi 31 mai 2022 dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, si les conditions sanitaires le permettent. Une information sur l'organisation de cette soirée sera prochainement diffusée par le Bureau.

Le Bureau du Conseil propose que l'appel des conseillers se fasse par ordre alphabétique plutôt que par le nombre de voix reçues lors des élections communales. Dès lors, les conseillers sont invités à se prononcer par courriel auprès du secrétariat quant à leur choix. Le Bureau prendra sa décision finale lorsque tous ceux qui veulent s'exprimer auront eu l'occasion de le faire.

La présidente rappelle les objets des prochaines votations fédérales : « L’initiative populaire sur l’interdiction de l’expérimentation animale et humaine », « L’initiative populaire enfants et jeunes sans publicité pour le tabac », « La modification de la loi fédérale sur les droits de timbre », « La loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias ». Sur décision cantonale, les horaires du bureau de vote sont avancés, celui-ci sera dorénavant ouvert de 10h00 à 11h00 à la Maison de Ville les dimanches de votations ou élections. Enfin, les élections du Grand Conseil et le 1^{er} tour du Conseil d’Etat auront lieu dimanche 20 mars 2022, et pour le second tour au Conseil d’Etat dimanche 10 avril.

Pour les manifestations à venir, la présidente recommande de consulter le site communal à l’adresse www.aubonne.ch/agenda.

3. Préavis no 01/22 – Demande de financement pour la réfection du chemin des Mulets à Montherod

M. le Municipal Nicolas Suter donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d’Aubonne

- Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 222’000.- TTC pour la réfection du chemin des Mulets
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par des prélèvements aux fonds de réserves suivants : 15% au fonds de réserve « Extension eau potable (no 9280.01) », 40% au fonds de réserve « Egouts et épuration (no 9280.03) », 45% au fonds de réserve « Etude et réalisation séparatif (no 9282.10) ».

La présidente ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut faire parvenir ses questions ou remarques par écrit à la commission ad hoc. La parole n’est pas demandée.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Camila Boschung, Christophe Hostettler, Claude Ioset, Jorge Martins, François Linder. Suppléants : Anaïs Piguët, Kirsti de Mestral.

La parole n’étant pas demandée, la présidente clôt ce point de l’ordre du jour.

4. Motion Buchanan et consorts – Pour une alternative réelle et viable à la construction de bâtiments scolaires et de gymnastique au château et en Château Verd

La présidente rappelle le mode de procédure d’une motion selon l’art. 70 du règlement du CC. M. Thomas Buchanan donne lecture du texte de la motion.

La présidente ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion et donne la parole à la Municipalité.

Mme la Municipale Sandra Linder déclare que le dépôt de cette motion laisse à croire que le travail d’étude sur la réorganisation de l’établissement scolaire d’Aubonne et environs n’est pas abouti et que

la variante Pré Baulan aurait dû être étudiée en amont ; la réalité est différente, cette variante n'a pas été omise et la planification a été faite de concert entre la Municipalité, l'Assagie et la Direction des écoles.

Elle fait un bref rappel historique des faits : la mise en œuvre de la LEO fut une période d'intenses échanges entre les différents acteurs. Dès sa création, l'Assagie empoigna différents sujets tels que les transports, le dimensionnement et la localisation des bâtiments scolaires afin de respecter les dispositions de cette loi. L'étude de l'entreprise Microgis a préconisé l'abandon de Pré Baulan, malgré la présence de la salle de gymnastique, car sa situation et son dimensionnement étaient problématiques face aux exigences de la mise en place d'un nouveau plan d'affectation et les compensations de zones exigées par la LAT en cas d'agrandissement du site. Quant à l'hypothèse d'y placer le cycle 1-4P elle fut abandonnée, la commune de Féchy ayant construit son bâtiment scolaire.

Dès lors, la Municipalité en accord avec l'Assagie, a soumis le préavis no 04/14 au conseil pour la construction du collège du Cœur du Chêne permettant le rapatriement des classes de Pré Baulan. Le Conseil communal l'a accepté le 18 février 2014, signifiant ainsi l'abandon de ce site scolaire. Quelques explications supplémentaires de la municipale permettent de comprendre pour quelles raisons ce site n'est pas rationnel du point de vue des transports : environ 90% des élèves doivent être transportés pour atteindre le site de Pré Baulan, alors que seulement 44% des élèves le sont sur le site d'Aubonne ; si ce n'était pas ou peu un problème au début de la décennie de 2010, de nos jours, il s'agit d'un non-sens écologique indéfendable autant sur le plan urbanistique que de logique de la LAT ; de plus, le transport d'un si grand nombre d'élèves à l'heure de pointe est un casse-tête pour le transporteur. Ainsi, l'école doit être proche du cœur de la cité et l'Assagie s'est alignée sur tous les éléments évoqués.

La commune n'a pas en sa possession les terrains nécessaires pour l'installation des 5-11P au Chêne, et même si cela devait être le cas, une telle concentration d'élèves (environ 1'000), ne rimerait pas avec confort. La municipalité privilégie des sites à taille humaine. La variante du château est financièrement défendable (env. 2mio pour l'adaptation des salles du château contre env. 22mio pour une construction nouvelle, salle double de gym non comprise). Non seulement toute construction a une incidence sur les finances communales, mais aussi sur celles des communes membres de l'Assagie qui exigent naturellement un contrôle. En conclusion, au vu du constat de l'abandon de Pré Baulan en 2015, il était clairement établi lors de l'initiation du projet de planification « Ecoles d'Aubonne 2040 » que cette hypothèse n'était de fait pas une option. La Municipalité et l'Assagie ont fait un travail rationnel, une planification correcte et en toute connaissance de cause. Mme la Municipale Sandra Linder termine en déclarant que la Municipalité s'oppose fermement à la prise en considération de la motion Buchanan et consorts.

M. Thomas Buchanan remercie la Municipalité pour son travail malgré le délai relativement court à sa disposition. Il relève néanmoins certains points tels que : la non-entrée en discussion du canton, le transfert équivalent de la ZUP de Pré Baulan sur un autre emplacement (Chêne) et sa prise en considération par le Conseil, et précise essayer actuellement de trouver une alternative viable au site proposé par la Municipalité. Pour lui, la planification scolaire est instable, le Cœur du Chêne a été construit pour les élèves de 5-8P et désormais la moitié de ses élèves le quitteront, n'y-t-il pas mieux à faire que de laisser un bâtiment quasiment neuf à moitié vide au Chêne ? Il sait que les modules scolaires (Portakabin) vont disparaître. Quant à la proximité du site scolaire en milieu urbain, ce n'est pas toujours le cas, le site scolaire d'Etoy en est la démonstration, puisqu'une partie des élèves doit parcourir 2,5km pour le rejoindre.

Mme la Municipale Sandra Linder répond que le canton est toujours partie prenante des projets et tient au respect de la LAT ; ce dernier a félicité l'Assagie pour le développement à long terme de son

projet et est en accord avec un cycle 5-8P au château et un cycle 9-11 au Chêne. Quant à l'échange de la ZUP de Pré Baulan au Chêne, elle confirme que ce n'est pas possible. En effet, lorsqu'une zone est affectée à un endroit, une commune ne peut pas la déplacer à sa guise. La Municipalité a participé à la réflexion de la planification scolaire d'Aubonne et environs comme d'ailleurs celle de Féchy à cette période ; les conclusions ont été prises de concert sans échange négatif entre les communes. Enfin, le Collège du Cœur du Chêne ne sera pas vide suite au départ des classes à Féchy, car les classes ainsi récupérées permettront d'absorber l'évolution démographique des élèves de secondaires (9-11) sur le long terme. Quant à la situation d'Etoy, la commune a développé son site scolaire à l'est mais la comparaison avec Aubonne n'est pas possible.

M. le Municipal Nicolas Suter confirme les dires de sa collègue en précisant que le transfert des zones à bâtir, de terrains, de surfaces d'assolement existait par le passé, mais ce n'est plus le cas depuis la quatrième adaptation du PDR. Les zones ZUP sont affectées à une utilisation précise puis mises à l'enquête ; il n'est pas possible d'en avoir un stock et de les déplacer à sa guise ; celle de Pré Baulan ne peut donc pas l'être. Dans le cas d'une nouvelle ZUP, celle-ci sera traitée et justifiée dans le cadre d'un PACom, c'est-à-dire qu'il faudra prouver qu'il n'y a pas d'autre alternative possible.

M. Daniel Favre demande si la ZUP de Pré Baulan a déjà une pré-attribution définie ? Il lui est répondu qu'elle a une affectation historique et au moment de l'achat par la SEFA, la Municipalité s'était penchée sur la compatibilité de l'activité de la SEFA avec la ZUP en question. Il est vrai que la SEFA est propriétaire d'un terrain situé dans une autre ZUP, celui sur lequel est construite l'usine électrique et l'on peut dire qu'il s'agit d'un service industriel intercommunal. Quant à la salle de gymnastique, elle est située dans la ZUP. M. Daniel Favre demande ce que représente le résiduel de cette parcelle ? Il lui est répondu qu'il s'agit d'une bande de talus d'environ 20 mètres qui entoure la salle de gymnastique.

M. Charles Gabella relève le travail rigoureux et précis de l'Assagie pour définir les différentes variantes des établissements scolaires, mais relève que si la Municipalité ébauche les projets, c'est le Conseil communal qui décide. La configuration du site scolaire du château et pratiquement présentée comme adoptée par la Municipalité, a révélé un malaise au conseil, comme auprès de la population. Les raisons de ce malaise sont les prévisions d'accroissement du trafic déjà important dû à l'augmentation du nombre d'élèves et qui engorgera le centre du bourg ; les habitants de ce quartier ne sont pas très heureux de cette perspective. La construction du parking induira un coût supplémentaire de 6 millions qui ne sera pas pris en charge par l'Assagie et celle de la salle de gymnastique au-dessus de celui-ci risque de soulever des oppositions pour des raisons d'esthétique.

Il reste persuadé que le canton dispose d'une réserve de zones constructibles dont une partie pourrait être attribuée à certaines communes qui en manifestent le besoin. Aubonne, centre régional, si elle le demande, pourrait en bénéficier afin de développer les infrastructures scolaires exigées par la LEO en particulier et éventuellement des zones d'habitation. La situation étant bloquée à Pré Baulan, il serait dommageable de prévoir une salle de gymnastique sur ce site, puisque dans le futur et pour des raisons démographiques scolaires, il faudra construire un centre scolaire « Sous le Chêne ». En conclusion, il soutient la motion et même s'il est souhaitable que les cours de gymnastique se trouvent sur un même site, il n'est pas interdit d'imaginer un déplacement pour ceux-ci dans le temps.

M. Christian Streit ressent également le malaise d'une partie des conseillers et de la population. Il préconise une communication pertinente, le sujet étant sensible. Il précise qu'entre un projet à 15,2 millions et un autre à 30,4 millions, le choix des communes environnantes sera vite fait. Quant à un site unique pour 1'000 élèves au Chêne, si ce dernier est réfléchi, il peut fonctionner. Pour lui, il est important d'étudier toute réfection potentiellement évolutive dans le temps ou une alternative à un projet étouffant dans le vieux bourg et en appelle à la responsabilité de ses collègues en soutenant la

motion. Il rappelle les objectifs de législature des deux listes aubonnoises des élections communales, notamment sur le trafic et le mouvement Zéro Camion. Il ne voudrait pas voir de jeunes enfants piétons collés aux murs des maisons en vieille ville dans un système où la patience des automobilistes est proportionnellement inverse à l'augmentation de la circulation.

M. François Strauss donne lecture d'un message de M. Luc-Olivier Suter, absent à cette séance et soutien à la motion, qui tenait à faire part des raisons qui le motivent. Pour lui, l'idée de la motion est d'avancer conjointement avec le MEP voté en novembre. De cette manière le rapport demandé par la motion pourra être pris en compte lorsque les résultats des études du château seront présentés et le Conseil aura ainsi toutes les cartes en mains pour choisir l'option qu'il préférera en lui donnant plus de visibilité. Pour lui, le point 2 de la motion est particulièrement intéressant : l'étude de faisabilité d'une seconde variante parmi les quatre envisagées par l'Assagie et qui propose de déplacer les 5-8P au Chêne, plutôt qu'au château. Enfin, les conseillers ont été élus sur un programme de diminution de l'empreinte du transit routier sur la commune dans une vision régionale et de supprimer le trafic de transit dans le bourg. Il ne peut donc soutenir ce projet, six mois après son élection, en imposant un flot de 1'600 à 1'900 mouvements de véhicules par semaine dans la vieille ville sans avoir étudié toutes les autres options proposées par l'Assagie.

M. le Municipal Nicolas Suter revient sur l'argument des réserves communales avancé par M. Charles Gabella. Depuis 2018 et la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal, la croissance quasiment illimitée des centres régionaux est fortement limitée. Celui-ci vise d'ici 2035 une croissance de 190'000 personnes de la population vaudoise et une disponibilité de seulement 1,7% pour les centres régionaux. Une grande partie de cette croissance est dévolue aux agglomérations et il aimerait casser le mythe qui sous-entend que les centres régionaux peuvent demander au canton toutes les réserves dont il dispose. Ce statut de centre régional ne donne pas carte blanche pour déclasser des terrains dans une volonté d'expansion.

Mme Véronique Martin Capriati revient sur le besoin des enfants, leur sécurité et leur développement durant leur scolarité. Elle informe sur le projet Education21 qui englobe le parcours scolaire de la crèche à la sortie de l'école obligatoire, voire plus loin et ne voit pas de sens au projet scolaire du château. Elle soutient un site scolaire unique permettant à l'enfant d'avoir un sentiment de sécurité par sa connaissance des lieux. Elle rappelle que les enfants ne se côtoient pas entre le Cœur du Chêne et le Chêne, les récréations n'ont pas lieu dans les mêmes cours ni aux mêmes heures et tout se passe bien.

M. Olivier Gétaz revient sur le fond de la motion, reconnaît les bienfaits d'un débat, remercie pour les compléments d'informations mais s'étonne sur la forme. Le MEP a été voté en novembre et il est surpris que la motion revienne sur la mise en place d'un pôle scolaire en Pré Baulan et constate que le point no 1 de la motion n'est pas réalisable après ce qui vient d'être démontré par la municipalité. Quant à une étude complète des besoins spécifiques d'une volée complète 5-8P à Pré Baulan, cela a déjà été fait et la solution n'avait pas été retenue. Quant à l'utilisation de la ZUP, cette option n'est pas non plus possible. Il constate que chacun parle de trouver une solution mais personne ne l'a trouvée. D'autre part, si l'on devait prendre en compte ce que demande la motion, le montant du MEP serait doublé ce d'autant plus que ce qui est proposé n'est pas recevable. Il rejette donc la motion.

M. Jean-Gabriel Rey s'interroge sur le bien-fondé de l'augmentation de trafic en vieille ville due à l'augmentation des élèves puisqu'ils n'auront pas la possibilité d'y aller par eux-mêmes en voiture. Au contraire, l'objectif de la commission de mobilité est de pousser un maximum d'élèves à s'y rendre à vélo et d'inciter les parents à renoncer à les amener en voiture. D'ailleurs le projet municipal l'a pris en compte avec la construction de plusieurs centaines de places à vélos.

Dès lors, en tant qu'habitant de la vieille ville, construire ou agrandir l'école au château ne lui fait pas peur sachant que les élèves amènent une animation bienvenue dans les rues de la vieille ville. Il n'était pas favorable à la construction de la caserne des pompiers, qui était pour lui un mitage du territoire ; construire à Pré Baulan va dans le même sens, d'autant plus que les enfants n'iront pas à pied à l'école, voire même pas à vélo. Le point no 1 de la motion lui semble irrecevable, le second pourrait être plus discutabile, mais difficilement réalisable car on ne peut échanger une zone de verdure avec les terrains de foot actuels pour construire au Chêne, même si en termes d'urbanisme, cela lui semble cohérent ; pour les raisons évoquées ci-dessus, il ne votera pas en faveur de la motion.

M. Nicolas Pulfer revient sur un site scolaire unique à 1'000 élèves ; il enseigne dans un des rares établissements mélangeant des 7-8P et des 9-11P mais ne comptant que 500 élèves ; cela se passe globalement bien, mais il ne pense pas que les plus petits se sentent toujours sécurisés. Pour lui, le problème principal reste les transports avec la valse des voitures de parents à 16h00 au Chêne et en augmentant le nombre des élèves, cela ne résoudra en rien le problème. Dès lors à titre personnel, il ne soutient pas la seconde partie de la motion qui va poser un certain nombre de problèmes d'organisation pour permettre à tout ce petit monde de se côtoyer. La municipalité a bien compris que son préavis devra régler le problème majeur qu'est la circulation et en particulier à la sortie des écoles. Pour les raisons évoquées ci-dessus, il ne soutient pas la motion car celle-ci ne va pas faire régler les problèmes de circulation, bien au contraire.

Pour M. le Syndic Yves Charrière, la Municipalité est consciente des soucis de communication évoqués par les conseillers sur ce sujet particulier et il lui appartient de les corriger, néanmoins le dépôt d'une motion n'est pas le meilleur des outils pour améliorer la communication avec elle. Quant au transfert de zones ou le fait de puiser dans les réserves cantonales évoqué par M. Charles Gabella, il ne suffit pas de le demander, sans cela la municipalité s'y serait déjà attelée. Quant aux questions d'esthétique, le MEP y répondra et travaillera sur l'intégration du bâtiment dans ce secteur avec de vraies solutions qui feront l'objet d'un débat sain. Le site du château doit être développé pour un cycle en propre, et le Chêne accueillera le cycle supérieur ; à terme ce site sera aussi développé pour faire face à l'augmentation de la population du canton et d'Aubonne à l'horizon 2040 et c'est l'objet du PQ du Chêne, actuellement à l'inspection des services de l'état ; l'on ne peut donc aujourd'hui compter sur sa réalisation dans un temps très court, sachant que les élèves feront leur rentrée en août et on doit pouvoir les enclasser de manière acceptable.

Mme Diane Bonny témoigne comme habitante du quartier du château ; elle invite les personnes présentes à essayer de sortir de cette zone entre 7.45 et 8.00 en moins de 5 minutes, et n'ose imaginer l'arrivée d'élèves supplémentaires qui compliquera encore les choses dans une zone à 30km/h ; elle a vu à plusieurs reprises des enfants à deux doigts de se faire « shooter » par une maman pressée qui doit partir au travail ou encore les va-et-vient des élèves pour rejoindre leur salle de gymnastique . Elle n'a pas la prétention d'amener la solution, mais une augmentation d'élèves et d'infrastructures dans un cul-de-sac n'est pas une solution. Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière qu'en effet ces mouvements pour se rendre au cours de gymnastique ne sont pas du tout adéquats et c'est une des raisons pour lesquelles le canton demande des salles de gymnastique à proximité ; quant à l'augmentation drastique du nombre d'enfants, il relève que l'on ne parle que de 50 élèves. Mme Camila Boschung relève que ce projet aurait certainement plus de succès sans la construction du parking dans ce secteur.

M. Philippe Cretegnny a l'impression de reprendre le débat du mois de novembre ; cette problématique est sensible pour les conseillers, ce qui est compréhensible, mais au vu de la réponse municipale, on peut relever que les motionnaires ont mis en exergue son infaisabilité. Certes la variante du château n'est peut-être pas la meilleure, mais il suggère d'aller de l'avant en rappelant qu'un crédit d'étude a

été voté et le conseil aura toute liberté d'en débattre lors du dépôt du préavis de crédit d'ouvrage ; il ne soutient pas la motion. M. Marc Perrenoud revient sur le problème de communication et incite la municipalité à effectuer un travail spécifique et important à ce sujet, de manière à ce que la population la suive dans ce projet. Pour toutes les raisons évoquées durant cette séance, il ne soutiendra pas la motion Buchanan et consorts.

Mme Evelyne Lenoble demande un rappel du nombre d'élèves attendus au château. Mme la Municipale Sandra Linder répond qu'il s'agit de 280 élèves et que le projet est dimensionné à 320 élèves, à l'horizon 2040 ; il comprendra donc une réserve de places pour un futur plus lointain. Quant au secondaire, on parle de 600 élèves qui proviennent de la zone Gimel, Etoy, Aubonne soit environ 900 élèves, s'ils étaient réunis au Chêne. Enfin, elle rectifie les chiffres de M. Streit : le coût de la variante château est de 10 millions et de 30 millions pour le Chêne. Elle termine en annonçant que l'Etat de Vaud a clairement refusé le site de Pré Baulan.

M. Mathieu Gétaz se renseigne sur l'utilisation de la salle de gymnastique de Pré Baulan et de son coût de 5 millions. Il lui est répondu que la salle ne sera pas abandonnée, mais utilisée par les activités des sociétés locales sportives.

M. Thomas Buchanan remercie ses collègues pour le débat que sa motion a occasionné, peu importe le résultat du vote, il a essayé de trouver une solution au problème scolaire et il se devait de le faire pour les personnes qui ont voté pour lui aux élections communales. C'est le rôle des conseillers d'être pro-actifs, de trouver des solutions même si elles ne sont parfois pas réalisables. Il a confiance en la municipalité pour aller de l'avant et réaliser quelque chose qui soit acceptable pour tous. Quant à la communication, et contrairement aux dires du syndic, une motion permet de lancer le débat, les séances de conseil sont suivies par des journalistes, la décision de ne pas pouvoir construire à Pré Baulan va donc être documentée, c'est un travail que la Municipalité n'aura pas besoin de faire dans le futur.

La présidente clôt la discussion et soumet la prise en considération de la motion Buchanan et consorts – Pour une alternative réelle et viable à la construction de bâtiments scolaires et de gymnastique au château et en Château Verd est refusée par 22 voix, 11 oui, 12 abstentions. La motion est donc classée et la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que 33 communes sur 34 ont renouvelé leur contrat avec le Parc Jura Vaudois, la dernière le fera lors de sa première séance de l'année. D'autre part, le Parc a pu négocier six paires de courses aller et retour les week-ends durant toute l'année entre Le Brassus et Allaman, la demande étant suffisante pour le permettre.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler fait un point de situation sur la cybersécurité ; une deuxième campagne de phishing a donné de très bons résultats au sein du personnel communal. Elle annonce que la commune a migré sur OS 365 et une double indentation d'éléments sécuritaires a été mise en place et finalisée pour les boîtes mail. Ces mises en œuvre amènent une ligne supplémentaire au budget car cela n'avait pas été prévu, mais le résultat en vaut la peine.

Les conseillers présents ont reçu une clé individuelle pour se connecter au wifi à l'Hôtel de Ville, la Maison de Ville et le Bureau des Services Techniques. Les conseillers absents la recevront par courrier postal du Greffe municipal. En cas de perte, le conseiller devra en redemander une au Greffe, car elle est personnelle et confidentielle. Elle donne également quelques conseils sur la reconnaissance d'une

adresse mail malicieuse et recommande l'utilisation d'un gestionnaire de mot de passe (minimum 13 caractères à changer tous les six mois).

Le Bureau du Conseil a reçu la possibilité de travailler désormais sur OneDrive et créera des dossiers pour les commissions permanentes et ad hoc. La secrétaire partagera ensuite ces dossiers aux conseillers concernés puis, le rapport déposé, ces documents de travail seront effacés. L'avantage des dossiers partagés est de ne plus envoyer de fichiers par email ou Dropbox, notamment pour la CoGEST. Il s'agit d'un outil de travail géré par le secrétariat du Conseil et la Municipalité n'y a pas accès. En cas de question ou information, la secrétaire y répondra, ou via l'informaticien communal si besoin.

Le prestataire du site internet communal a été choisi ; cette entreprise gère déjà plusieurs communes vaudoises, sa mise en ligne devrait s'effectuer durant le second trimestre de 2022.

Dans le dossier de la mobilité douce, l'EHC s'est retiré du projet Pick-e-bike en raison d'une sous-utilisation du service par ses employés ; la station de l'hôpital a été supprimée à mi-décembre. SEFA reprend à sa charge la part prévue de l'EHC qui reste néanmoins intéressé à suivre son évolution et n'exclut pas d'y revenir par la suite. Sur le même sujet, SEFA a contacté les communes avoisinantes d'Allaman, Etoy, Buchillon, Lavigny, St-Livres, Féchy, Bougy-Villars, Gimel, Saubraz et Perroy ainsi que des entreprises de la région ; l'étape suivante sera de redéfinir une clé de répartition budgétaire, différentes options sont en cours d'analyse. Enfin, la municipalité a lancé une étude de mobilité sur tout son territoire et a créé une interface avec la commune d'Allaman pour la gare CFF, ce qui amène une synergie intéressante pour lancer ce projet.

La commune d'Aubonne s'est inscrite au Duel intercommunal « La Suisse bouge ! ». Des manifestations auront lieu durant tout le mois de mai en coopération avec l'aide d'associations, sociétés locales, écoles, personnes privées, des événements de sport et de mouvements gratuits pour la population. Au cœur du projet de cette manifestation : le plaisir de bouger, sans pression de la performance et la découverte de sports et activités. La commune fera partie de la catégorie B (jusqu'à 5'000 habitants) et 3 communes par catégorie seront récompensées. Le challenge est de cumuler des points pour les activités organisées par le comité d'organisation dont des membres de la commission culturelle font partie. Il peut s'agir d'activités individuelles ou de groupes. Le point d'orgue de cette manifestation aura lieu le week-end des 7 et 8 mai. Les participations individuelles sont également encouragées, et il suffira de télécharger l'application Suisse bouge ! Une information aux citoyens sera donnée prochainement par le biais d'un tout-ménage.

M. le Municipal Nicolas Suter annonce qu'une fuite d'eau a été constatée le 15 janvier dernier en haut de la rue Boinod. Des travaux d'urgence ont immédiatement été diligentés et il remercie les employés des services techniques pour leur intervention durant le week-end.

La Municipalité entend étudier, développer et faire valider un PACom sur l'ensemble du territoire aubonnois, comprenant une analyse large de la mobilité et de le légaliser avant la fin de la législature. Pour ce faire une étude préalable a été lancée. Le PACom sera ensuite mis à l'enquête d'ici 2023 puis un préavis municipal sera présenté au Conseil. Durant cette période, une communication sera faite auprès de la population.

Pourquoi un PACom ? Le PGA actuel n'est plus conforme aux réglementations en vigueur, et il est important d'assurer la sécurité du droit et sa prévisibilité. Ce sera l'occasion de donner une impulsion pour l'avenir d'Aubonne, tout en garantissant la préservation de son patrimoine.

Durant la procédure de validation du PACom, la Municipalité entend préserver mais sans figer complètement la zone réservée en vieille ville en interdisant toute nouvelle construction, et donnera

un pouvoir renforcé à la CCU et à la Municipalité leur permettant de refuser un projet de transformation légère qui ne serait pas conforme à leur vision. En résumé, la zone réservée en vieille ville comprenant un plan de périmètre et un règlement simple a été annoncée en juillet 2021 et sa mise à l'enquête aura lieu au printemps 2022.

Pour le reste du territoire, les règlements actuels seront appliqués, et les nouvelles directives seront prises en compte en accord avec l'article 77 LATC. Enfin, la procédure de PGA en cours va être abandonnée en mars, après consultation auprès de l'avocat-conseil communal, d'urbanistes et du service cantonal. En effet, le PGA mis à l'enquête en novembre 2016 puis en octobre 2020 ne correspond plus aux exigences légales actuelles et ne sera pas validé par le canton. D'ailleurs environ 60% des questions et remarques soulevées par les oppositions des citoyens trouvent réponse dans les nouvelles dispositions légales cantonales. Enfin, le PQ du Chêne sera mené à son terme, puis intégré au PACom.

M. Charles Gabella membre de la commission du PGA, demande si la question du contournement d'Aubonne sera appréhendée et développée par la Municipalité ainsi que la redéfinition des zones de circulation et des cheminement en site propre pour les vélos. Il lui est répondu par M. le Municipal Nicolas Suter que le périmètre de cette étude sera délimité prochainement. Il faut être le plus large possible, tout en se limitant au territoire communal. Ce travail est fait en collaboration avec l'Arcam sur tout le district et l'idée est d'aller plus loin que ce que demande le PACom.

M. Olivier Gétaz demande quels seront les incidences pour les membres du conseil communal de l'abandon du PGA, les commissions vont-elles être réactivées ou changées. Il lui est répondu qu'il n'est pas possible à ce stade d'y répondre. Le premier préavis pour un crédit d'étude sera présenté au printemps et il adviendra alors au Bureau du conseil de reprendre non ou non les commissions qui ont fonctionné pour le PGA.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur l'évolution des crédits en cours : Mise en séparatif Temple – Amiral Duquesne, en évolution à 77% ; réaménagement locaux communaux Montherod, en évolution à 102% ; concernant les chalets du Pré de Rolle et d'Aubonne, il faut lire qu'à la demande de la société d'alpage, toutes les factures ont été honorées pour ces préavis, mais la ventilation doit attendre que les derniers ajustements soient faits et les factures payées ; rénovation de 5 fontaines historiques, en évolution à 58% ; caserne du feu SDIS Etraz Région en évolution à 74% ; révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) en évolution à 33%. Une ligne a été rajoutée pour l'aménagement du site scolaire du château pour lequel certaines factures ont été reçues. Etat de la dette à ce jour : CHF 24'630'750.- en diminution de CHF 1'914'250.-. Taux moyen de la dette à 0.79%.

La commune d'Aubonne se distingue dans la région pour son bon taux de récolte de déchets méthanisables et Aubonne sera vraisemblablement récompensée par la Sadec à ce sujet. M. le Municipal Laurent Auchlin fait part des premières données récoltées à la déchetterie, un tourisme évident des déchets existait ; les personnes qui s'y adonnaient ont été refoulées ; il n'est plus possible d'y entrer sans carte d'accès et ceci également pour les entreprises. Enfin, deux prototypes de récolte pour les cartons à pizzas ont été posés ces derniers jours en ville par les Services extérieurs.

M. le Syndic Yves Charrière annonce l'engagement de Mme Rebeca Leite de Paiva au Service de la Population ; les pourcentages de travail de deux autres collaboratrices ont été augmentés, suite au départ de Mme Livia Thomi.

D'autre part, la Municipalité a défini ses besoins et améliorations du Greffe municipal :

- la nécessité d'une analyse juridique des dossiers sans recourir régulièrement à un avocat conseil pour des questions de coûts,
- l'amélioration du système informatique notamment la gestion des documents pour un meilleur suivi des dossiers,
- l'amélioration de la communication à l'interne de l'administration et de la communication à la population

Après discussion avec le personnel du greffe, la Municipalité a décidé de modifier légèrement cette structure et a opté pour l'engagement dès le 24 janvier 2022 de Mme Brigitte Beuchat, comme secrétaire municipale ad intérim à 50% ; Mme Tania Ribeiro garde son statut de secrétaire municipale adjointe ; Mme Cathy Dubois n'assume plus la responsabilité du greffe et reprend le poste de secrétaire spécialisée. Dès lors, et pour retrouver les 3 EPT du greffe, le poste de secrétaire municipale à 100% sera mis au concours à fin janvier. Il sera ensuite procédé à une sélection des candidats(e) pour une entrée en fonction en milieu d'année.

La caserne des pompiers a subi des modifications de projet pour une somme de Fr. 537'000.- ; la Municipalité a obtenu une augmentation des subventions de Fr. 450'000.- mais a été confrontée à une hausse sur les matériaux de Fr. 240'000.- ; la municipalité n'accepte pas cette hausse, la discussion est difficile avec l'entreprise totale bien qu'elle soit ouverte et pour l'instant cordiale, néanmoins la Municipalité a décidé de saisir un avocat-conseil spécialisé en la matière car elle ne l'accepte pas et se battra pour cela. Actuellement, en considérant l'augmentation des subventions obtenues et le crédit prévu pour les divers et imprévus, le manque est de l'ordre de Fr. 13'000.-.

6. Questions, vœux et divers

M. Christophe Hostettler a pris note des changements du personnel communal. Dans le même temps, les horaires d'ouverture des bureaux de l'administration ont à nouveau été revus à la baisse, et il n'est pas possible de les atteindre par téléphone les après-midis, un répondeur sans possibilité de laisser un message étant en marche ; il y a certainement une possibilité d'amélioration à ce sujet. Il a également pu constater que la taille des haies (1,50 sur 4 m) n'est pas faite correctement ; le règlement n'est pas respecté, et ce en particulier au chemin de Venengy et demande que cela soit fait. M. le Municipal Laurent Auchlin répond qu'il se renseignera auprès du greffe pour que ces appels ne sonnent pas dans le vide. Quant à la taille des haies, ce point va être repris par les services extérieurs prochainement.

M. Pieter Volgers recommande fortement le bus du week-end pour le Brassus car le temps de trajet de quelques minutes de plus par le bus est largement compensé par le fait de ne pas avoir à chercher une place de parc à l'arrivée.

M. Philippe Creteigny invite ses collègues à découvrir le spectacle de la Dentcreuze sur le quai d'une gare à l'Esplanade et ce jusqu'au 10 février prochain.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 23h00. La prochaine séance aura lieu mardi 29 mars à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Catherine Zweifel
Présidente

Jacqueline Creteigny
Secrétaire